

PEINTURE MURS & PLAFONDS GRANDS TRAVAUX IMPRESSION PLAQUE DE PLATRE

Impression acrylique plaques de plâtre pour la
décoration intérieure.



DESTINATION

BATIR IMPRESSION PLAQUE DE PLATRE s'utilise sur les murs et les plafonds des pièces sèches. Les supports adéquats sont le plâtre, les plaques de plâtre, les anciennes peintures adhérentes convenablement lessivées.

PROPRIÉTÉS

- Uniformise la porosité des fonds
- Haute blancheur et opacité
- Haute opacité
- Application facile

MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

PRÉPARATION

- Le fond doit être sec, propre et non gras.
- Éliminer par lessivage, grattage ou brossage toute trace de peinture sale, écaillée ou cloquée.
- Les supports très lisses seront légèrement dépolis à l'abrasif fin.
- Les supports métalliques seront protégés par un primaire antirouille.

APPLICATION

- Bien mélanger avant application.
- Sur fonds cohérents, appliquer une couche.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %.

DILUTION

Diluant : Eau Dilution brosse-rouleau : 0 à 3 %. Dilution pistolet : 5 à 7 %.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM Mat	LIANT Résine acrylique	RENDEMENT 9 à 11 m ² /L en fonction du support à traiter.
BRILLANT SPECULAIRE Inférieur à 10 sous 85°	DENSITÉ 1,56	CONSERVATION En emballage d'origine (non ouvert) : 24 mois À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité
TEINTES Blanc	SECHAGE (à 23°C, H.R. :50 %) • Hors poussières : 20 min • Sec : 30 min • Recouvrable : 6 h	EXTRAIT SEC En poids : 59 % En volume : 36 %
CONDITIONNEMENT 5 litres et 15 litres.		

CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION NF T 36-005 - Famille I classe 7b2
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ Merci de consulter notre fiche de données de sécurité
RÈGLEMENTATION COV Valeur limite UE pour ce produit (cat A/a) : 30 g/l. Ce produit contient moins de 5 g/l de COV.
DÉCHETS Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute version antérieure. L'évolution de la technique étant permanente, nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatifs. Ils doivent être adaptés à la nature et l'état des fonds à peindre. Les données de cette fiche sont valables pour le produit blanc.